

Le Conseil Municipal de la Commune du Thou s'est réuni le 17 septembre 2015 à 20h30 à la mairie, après convocation légale,

Sous la présidence de M. BRUNIER Christian, maire,

Présents : BERNARD Michel, BALLANGER Danielle, QUINCONNEAU Didier, HERAUT Patrick, BROSSARD Anne, DESFOUGERES Christine, LEGROS Catherine, ROUFFIGNAC Mickaël, TSAME-BEKALE Flora, ROUILLON Laurent, PINEAU Nathalie, CHARPENTIER Marc, FENIOUX Marjorie, LOUIS Joël, SALACRUCH Françoise, ROBLIN Benoît.

Absents excusés : PORTMANN Christiane, PENIN Benjamin.

Secrétaire de séance : BERNARD Michel.

Date de convocation : 8 septembre 2015

ORDRE DU JOUR

Le Compte rendu de la réunion du 30 juillet est accepté.

Approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

Le Maire présente à l'Assemblée l'Agenda d'Accessibilité Programmée et précise qu'il doit être déposé auprès des services de l'Etat avant le 27 septembre 2015.

Après avoir entendu les termes de l'Ad'AP, le Conseil adopte l'Agenda d'Accessibilité Programmée.

La durée de l'action formalisée par ce document est de 3 ans ; le montant estimé est de 45 000 €.

Pendant 3 ans, une somme de 15 000€ (par an) sera allouée à cette mise en accessibilité.

Communauté de communes Aunis Sud : Approbation du rapport portant évaluation des charges transférées

Depuis sa création, la CDC Aunis Sud exerce des compétences ayant fait l'objet de transferts de la part des 27 communes membres.

Ainsi, pour permettre à la CDC d'assumer ces compétences, il convient de procéder également au transfert des charges correspondantes, soit en diminuant le montant de l'attribution de compensation versé par la Communauté des communes, soit en augmentant le montant de celle versée par la Commune à la Communauté.

Pour la commune du Thou, le calcul est le suivant :

Attribution de compensation avant le transfert de charges :	11 016.58 €
Total des charges transférées :	813.10 €
Montant de l'attribution de compensation après transfert :	10 203.48 €

Le Conseil accepte ce montant.

Communauté de communes Aunis Sud : Modification des statuts

Le Conseil Communautaire a décidé d'étendre les compétences de la CDC au Plan Local d'Urbanisme (PLU) ; Par conséquent, la compétence obligatoire « aménagement de l'espace » est ainsi complétée :

- «étude, élaborations, modifications, révisions et suivi d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal, document d'urbanisme tenant lieu et carte communale »
- Suppression: « exercice du Droit de Préemption Urbain sur les zones identifiées dans les documents d'urbanisme des communes comme étant à vocation économique (industrielles, artisanales, commerciales hors des centres-bourgs et tertiaires) ».
En effet, cette disposition n'a plus lieu d'être compte tenu du fait que la prise de compétence PLUi entraîne de plein droit la prise de compétence relative à l'instauration et à l'exercice du Droit de Préemption Urbain
- La CDC « est autorisée à adhérer a de Syndicats Mixtes pour exercer les compétences qui lui ont été transférées soit par les Communes soit par la loi ».

Le Conseil accepte cette modification de statuts.

Convention de mise à disposition de terrains communaux proches de la déchetterie

CYCLAD (ex-SMICTOM) souhaite acquérir un terrain communal afin d'agrandir la déchetterie.

Attendre l'avis des Domaines relatif à la valeur du bien.

Décisions modificatives

Acquisition de petit matériel

Le Maire rappelle le vol aux ateliers communaux.

Les crédits étant insuffisamment prévus à l'opération, il propose la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses

Chap 022 (dép. imprévues) - 3 000 €

023 (virement section investissement) 3 000 €

Section d'investissement

Dépenses

Op. 455 Art. 21578 - 2 000 €

Op. 452 Art. 2158 5 000 €

Recettes

021 (virement de section fonctionnement) 2 000 €

Le Conseil accepte.

Protection des ateliers municipaux

Suite au vol aux ateliers communaux, le Maire suggère de doter ces bâtiments en équipements de protection.

Les crédits n'étant pas prévus au budget primitif 2015, il propose la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses

Chap 022 (dép. imprévues) - 4 000 €

023 (virement section investissement) 4 000 €

Section d'investissement

Dépenses

Op. 459 Art. 2181 4 000 €

Recettes

021 (virement de section fonctionnement) 4 000 €

Le Conseil accepte.

Eclairage terrain de football

Le Maire rappelle le vol des câbles de l'éclairage de terrain de football.

Afin de financer le remplacement de cet équipement, il propose la décision modificative suivante :

Section d'investissement

Dépenses

Op. 448 (travaux de voirie) Art. 2151 - 12 000 €

Op. 460 (éclairage terrain football) Art. 21534 12 000 €

Le Conseil accepte.

Subvention exceptionnelle

L'association « Les Martrèches » (groupe de danses folkloriques) sollicite une subvention.

Afin d'analyser la demande, il a été demandé à l'association de fournir un bilan financier. Ce document n'étant pas parvenu en mairie, ce point n'est pas examiné.

Comptes rendus des commissions

Commission sociale

Le repas du 11 novembre est en cours de préparation.

Animation : Martrèches Tholusiennes ; repas : M. Horvais du restaurant « Le Terre et Mer ».

Visite aux personnes âgées : Mme Vaud doit être remplacée au 1^{er} janvier 2016.

Conseil Municipal des Enfants

Le mandat actuel arrive à son terme. Les prochaines élections auront lieu le 16 octobre 2016.

L'inauguration de la plateforme a eu lieu le 12 septembre.

Animation

Le forum des Associations s'est déroulé le 12 septembre.

Le Maire remercie l'équipe organisatrice.

Informations et questions diverses

Projet de cabinet médical

Les médecins souhaitent acquérir un terrain communal situé dans la zone de commerces pour l'implantation de leur cabinet. A suivre.

Point sur les travaux

Travaux routiers d'entrée de bourg « Cigogne – Charmeneuil » : réalisés.

Extension de la mairie : le marché de travaux est lancé. Réception des offres : 29 septembre dernier délais.

Naturopathe

Le Maire informe qu'un cabinet de naturopathe s'est ouvert sur la commune.

Congrès des Maires de France

Aura lieu à Paris entre le 16 et le 19 novembre 2016.

Mobilisation des élus du 19 septembre

A l'initiative de l'association des Maires de France, une manifestation contre la baisse drastique des dotations de l'Etat est organisée à La Rochelle le 19 septembre à 10h30.

Plantations

Les plantations à Charmeneuil auront lieu en février 2016.

Réfugiés

Un groupe de travail est créé à l'échelle intercommunale afin de répondre aux besoins d'accueil des réfugiés de Syrie et d'Irak. A suivre.

Fin de réunion : 23h00